

Contribution d'EDF Renouvelables France à l'Enquête Publique « Projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Châlons – Ecury-sur-Cooles »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En juillet 2019, la commune d'Ecury-sur-Cooles lançait un **Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle communale** située sur le lieu-dit « La Tartelette ». Le 10 février 2020, une délibération du conseil municipal d'Ecury-sur-Cooles déclarait l'entreprise **EDF Renouvelables France** lauréate de cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Le 28 septembre 2020, la mairie d'Ecury-sur-Cooles demandait par courrier à la DGAC la **modification de ce PSA** afin d'assurer sa mise à jour et sa compatibilité pour le projet photovoltaïque.

La zone mise à disposition par la commune pour cette centrale photovoltaïque est située sur une ancienne piste de l'aérodrome comme le montre la carte ci-dessous :

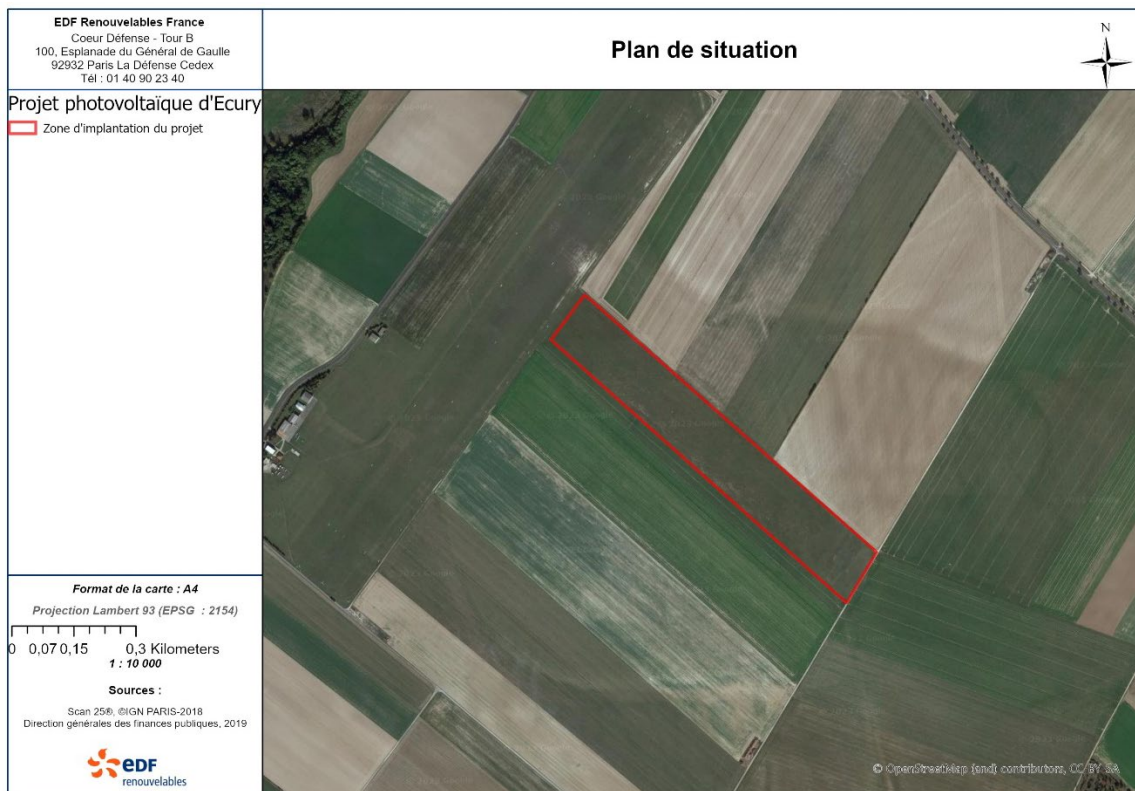


Figure 1 : Plan de situation

C'est donc en sa qualité d'aménageur du territoire qu'EDF Renouvelables France souhaite contribuer à cette enquête publique.

Le site mis à disposition par la commune d'Ecury-sur-Cooles pour l'installation de cette centrale photovoltaïque est situé sur une **ancienne piste de l'aérodrome** comme le montre le PSA en vigueur (cartes ci-dessous). Hors, depuis plus de 30 ans, **cette piste n'est plus utilisée** mais apparaît encore dans ce plan de servitudes.

Plan de servitudes aéronautiques en vigueur



PSA vs Zone d'implantation du projet

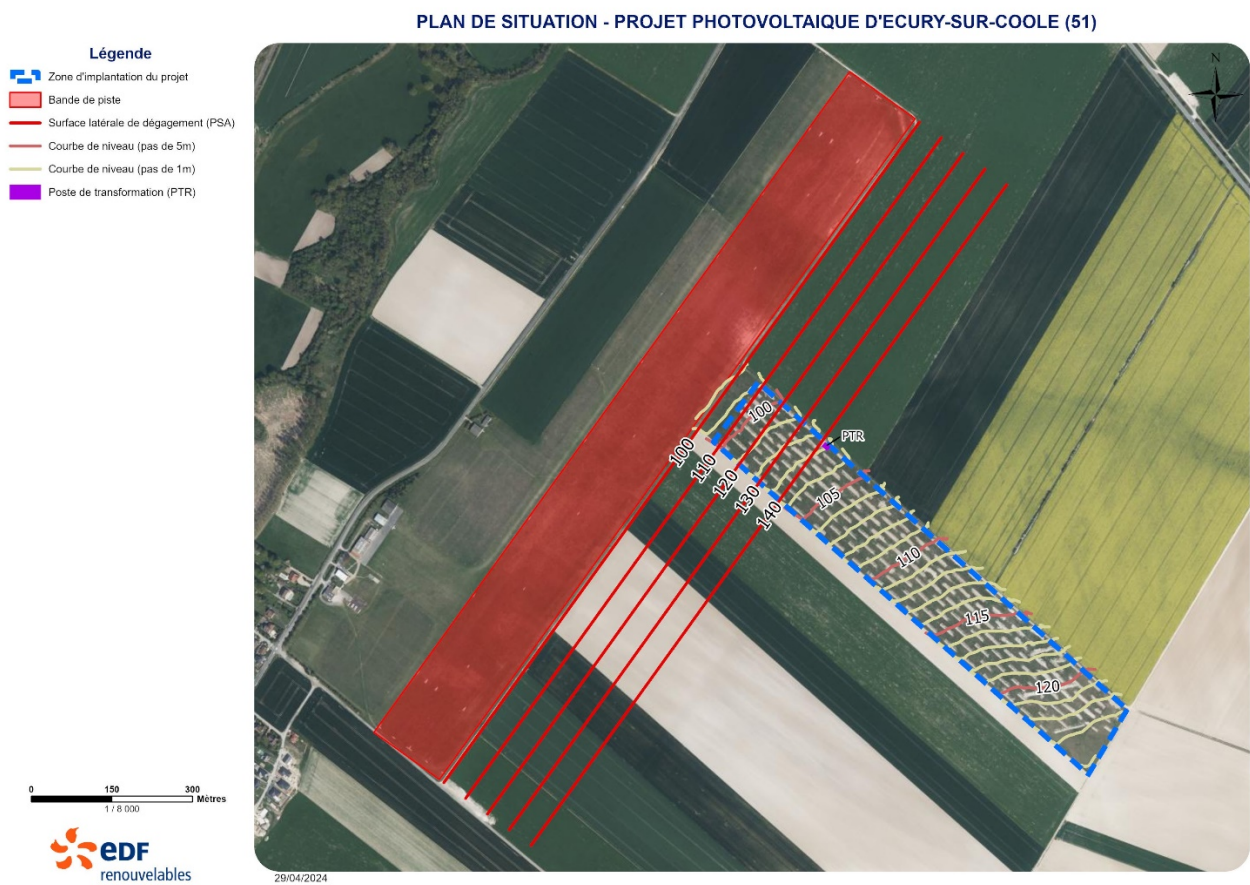


16/05/2024

Le projet photovoltaïque qu'EDF Renouvelables France développe est soumis à la mise à jour de ce plan car la **DGAC émet pour tout projet photovoltaïque un avis conforme**. Hors, si un projet photovoltaïque ne respecte pas les altitudes indiquées par le PSA en vigueur, cette dernière est dans l'obligation d'émettre un **avis défavorable bloquant ainsi notre projet**.

Il est important de noter ici un écart important entre l'utilisation réelle de la piste (inutilisée depuis plus de 30 ans) et les plans théoriques montrant cette piste comme active. Sur la carte VAC (Visual Approach Chart), carte que les usagers de l'aérodrome consultent pour tout décollage ou atterrissage, cette piste n'apparaît déjà plus depuis de longues années.

Les altitudes présentées dans le nouveau PSA proposé par la DGAC **sont compatibles avec notre projet de centrale photovoltaïque** comme le montre la carte ci-dessous (les panneaux photovoltaïques auront une hauteur hors sol de maximum 3m).



Par ailleurs, cette centrale photovoltaïque vient s'inscrire dans une politique de développement des énergies renouvelables et de la **limitation du dérèglement climatique** par la production d'une énergie décarbonée. Elle **valorise un foncier non utilisé** qualifié de « cas 3 » par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en tant que « délaissé d'aérodrome ».

De plus, cette centrale représente un **intérêt financier majeur pour la commune d'Ecury-sur-Coole**. Elle permettra le versement de loyer à la commune ainsi que d'une fiscalité avantageuse sur 30 ans permettant à la commune de concrétiser ses projets.

Pour toutes ces raisons et en ma qualité de responsable de ce projet au sein d'EDF Renouvelables France, **j'émet un avis favorable** à cette modification du PSA qui permettra la réalisation d'un projet vertueux pour la commune.

Je vous remercie pour la considération que vous apporterez à mon message et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Damien HISTE
06.14.45.76.38
damien.histe@edf-re.fr
Chef de projets